

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 FEVRIER 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Deux du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à Emmerly BEAUPERTHUY) – Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Stéphane URIE) – Mmes Marguerite MURAT – Marie-Renée ADÉLAÏDE (excusée ; pouvoir donné à Guy BACLET) – MM. Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Josy LAQUITAINE – Mme Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – MM. Jimmy DAMO (excusé) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Nanouchka LOUIS) – Mme Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Mme Nadia CELINI – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**RÉALISATION D'UNE ÉPICERIE
SOCIALE**

CM-2021-1S-DDSS-03

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°CM-2020-6S-DAF-93 du 22 décembre 2020, portant adoption du nouveau plan pluriannuel d'investissement 2020-2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 21 janvier 2021 ;

Considérant la volonté de la municipalité de poursuivre ses actions en faveur de la population fragile de la commune ;

Considérant les crédits inscrits annuellement au budget de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet d'épicerie solidaire et le plan de financement y relatif.

Article 2 : D'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental, du Conseil régional de Guadeloupe, de l'Etat, des fondations, de l'Union européenne, de L'Association Nationale de Développement des Épiceries et de tout autre partenaire.

	Nature	%	Montants HT
DÉPENSES	Travaux	80 %	200.000,00 €
	Acquisition	20 %	50.000,00 €
Total dépenses hors taxes			250.000,00 €
RECETTES	Département	30 %	75.000,00 €
	CAF Guadeloupe	30 %	75.000, 00 €
	Mécénat et autres	20 %	50.000, 00 €
	Région	10%	25.000, 00 €
	Ville du Gosier	10 %	25.000, 00 €
Total des recettes hors taxes			250.000,00 €

Article 3 : D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Article 4 : Le maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
04 FEV. 2021
Et publication ou notification
le
04 FEV. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 2 février 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Réalisation d'une épicerie sociale

Date de transmission de l'acte : 04/02/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2021

Numéro de l'acte : CM20211SDDSS03 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210202-CM20211SDDSS03-DE

Date de décision : 02/02/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale
8.2.8. Autres